



M. Denis Thuriot
Maire de Nevers
1 place de l'Hôtel de Ville
58 000 Nevers

Réf. : 156/25/NT/DS
Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 1A 205 558 8765 9

Paris, le 2 juillet 2025

Monsieur le maire,

Pour la troisième fois en moins d'un an, vous prenez un arrêté interdisant l'occupation prolongée et la station assise ou allongée dans 21 rues, places, jardins et squares du centre-ville, c'est-à-dire l'essentiel de ce secteur.

Une fois encore, les personnes les plus précaires, sans abri, en errance ou en grande difficulté, pratiquant parfois la mendicité pour survivre, qui sont les premières concernées par votre arrêté, se voient limiter l'accès à l'espace public, alors même que ce dernier représente bien souvent le seul lieu de leur vie sociale par défaut. Ainsi, elles feront l'objet de contrôle plutôt que de la solidarité.

Ce choix politique interroge. Il inquiète. Et il heurte.

Vous ne justifiez d'aucun trouble à l'ordre public dont les personnes en situation de précarité seraient les autrices qui soit suffisamment grave pour justifier votre arrêté et qui ne puisse être résolu par l'aide, l'assistance ou la médiation.

Chacun sait que ce sont les personnes occupant plus que les autres l'espace public et par nécessité, c'est-à-dire les personnes sans-abri et les plus précaires, qui subiront

principalement les conséquences de votre arrêté. Il semble que leur seule présence au sein de la Ville dérange. Et alors que la canicule s'installe, vous incluez trois espaces verts dans le périmètre de votre interdiction.

Les arrêtés anti-mendicité ne règlent rien. Ils invisibilisent, déplacent, rejettent et contredisent l'essence même des politiques publiques de solidarité, dont vous êtes, en tant que maire, aussi responsable.

C'est pourquoi des personnes concernées, citoyens inquiets, acteurs de la solidarité, du logement, des droits fondamentaux et de la lutte contre la grande pauvreté, introduisent un recours contre votre arrêté et vous demandent, sans attendre, de le retirer.

Nous vous appelons à privilégier le dialogue, la protection et l'accompagnement, à l'image des démarches portées à l'échelle nationale autour du Logement d'abord ou des équipes de médiation sociale.

Nous sommes convaincus que les alternatives sont possibles et que des solutions et des modalités d'accompagnement permettent de répondre aux besoins de personnes très fragilisées et en situation d'exclusion sans les stigmatiser, ni les sanctionner. Nous pouvons nous rencontrer afin de travailler ce sens.

Ne faisons pas de la pauvreté une infraction.

Compte tenu de l'importance du sujet, vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Lettre ouverte cosignée par :

- | | |
|--|--|
| - ATD Quart-Monde | - La LDH (Ligue des droits de l'Homme) |
| - La Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne Franche-Comté | - L'Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) Bourgogne Franche-Comté |
| - La Fondation pour le logement des défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre) | - 1 lit 1 nuit |
| - Ammoura Serge | - Dit Jeanne |
| - Blanch Claude | - Dupart Sylvie |
| - Bouchentouf Valentin | - Ereva David |
| - Bramaat Jordan | - Fouque Yves-Maxime |
| - Buchter Johanna | - Guiblain Christiane |
| - Clemente Iberio | - Guyot Justine |
| - Derouault Jimmy | - Haddou Nordine |
| - Didia-Kundeka Ruth | - Laraise Valérie |

- Lavocat Cathy
- Lefevre Ludovic
- Lefort Sonya
- Lepinte Bruno
- Maubrou Steven
- Ourrami Manalle
- Pierre Olivier
- Pollot Stéphane
- Quirion Dominique

- Renault Martine
- Renier Bruno
- Sejeau Wilfrid
- Taïeb Salah
- Thoumetia Nadine
- Vallaud Séraud Alexis
- Zakari Nourredine
- Zambrelin Eddy